

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **15 octobre 2024 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1740, rue Jacques-Hertel – lot 6 527 020 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- pour un témoin architectural significatif, le remplacement d'un revêtement de toiture en ardoise considéré comme une composante architecturale d'origine, par une toiture en tôle à baguette qui ne reprend pas la forme, l'apparence et le matériau d'origine,

et ce, malgré l'article 118 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 27 septembre 2024

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire